



MAIRIE DE CIGOGNÉ

1 Place de la Mairie

37310 CIGOGNÉ

Tél. : 02.47.57.83.16

E-mail : [mairie@communedecigogne.fr](mailto:mairie@communedecigogne.fr)

## DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Inscriptions Scolaires/ Restauration Scolaire / Accueil Périscolaire

Année scolaire 2023-2024

### PROCÉDURE

#### Ce dossier est à remplir pour :

- Les enfants qui entrent en Petite Section;
- Les enfants qui entrent en CP ;
- Les enfants nouvellement inscrits à la rentrée 2023

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école :

- Votre enfant doit avoir 3 ans avant le 31 décembre 2023 (né en 2020), pour l'inscrire en Petite section,
- Vous devez habiter la commune de Cigogné (ou faire une demande de dérogation),
- Vous devez remplir le dossier d'inscription et apporter les pièces justificatives demandées

#### L'inscription se fait sur rendez-vous à la mairie :

➤ Prise de rendez-vous soit par téléphone au : 02.47.57.83.16, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, soit par courriel à l'adresse suivante : [mairie@communedecigogne.fr](mailto:mairie@communedecigogne.fr).

- Les rendez-vous ont lieu en mairie,
- Lors de ce rendez-vous nous procédons également aux inscriptions aux services de restauration et d'accueil périscolaire.
- Un certificat d'inscription vous sera délivré. Il devra être présenté à la Directrice de l'école en plus des pièces justificatives, pour l'admission scolaire.



***Aucun dossier simplement déposé en Mairie ou envoyé par courrier ne sera enregistré. Votre enfant ne sera donc pas inscrit.***

### LES PIÈCES À FOURNIR

#### Pour toutes les inscriptions :

- Formulaire d'inscription scolaire complété,
- Justificatif de domicile au nom des parents de l'enfant (bail, acte de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, facture EDF), *Ou*  Attestation d'hébergement sur l'honneur par un tiers (en annexe au dossier) accompagnée d'un justificatif de domicile et de la pièce d'identité,
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de trois mois,
- Le carnet de santé de l'enfant attestant de la vaccination antitétanique (DTPolio),
- Un certificat de radiation si l'enfant était scolarisé précédemment dans une autre école,

Dans le cas de parents divorcés ou séparés :

- Justificatifs de l'autorité parentale dans le cas où un seul parent revendique d'en être le seul investi
- Photocopie du jugement de divorce et/ou jugement fixant la résidence principale de l'enfant

***En l'absence de jugement :***

- Fournir la photocopie de la carte d'identité du parent absent lors de l'inscription ainsi que l'attestation de résidence de l'enfant (en annexe au dossier)



***Aucune photocopie ne sera faite en Mairie***




**Contact :**

**Nous attirons votre vigilance sur les N° de téléphone portable ainsi que les adresses mails que vous nous transmettez.** Cela nous permet de vous joindre en cas d'urgence concernant votre enfant.

**J'autorise la commune à me contacter à l'adresse suivante :**

.....

Nous vous engageons à remplir avec le plus grand soin les renseignements qui vous sont demandés et à **nous communiquer tout changement au cours de l'année scolaire :**

-  soit par courrier, Mairie de CIGOGNÉ, 1 Place de la Mairie-37310 CIGOGNÉ
-  soit par téléphone au : 02.47.57.83.16
-  soit à l'adresse mail suivante : [mairie@communedecigogne.fr](mailto:mairie@communedecigogne.fr).